

Pourquoi le parrainage est-il essentiel au volontariat ?

Envoyer un volontaire à l'international ou accueillir un volontaire de réciprocité, c'est rendre possible une rencontre, un engagement et des projets au service des Églises partenaires. Pour accompagner ces départs dans les meilleures conditions, le service Volontariat du Défap lance un nouveau dispositif de parrainage. Une manière simple et concrète de soutenir le volontariat et de rester en lien avec un volontaire tout au long de sa mission.

Le volontariat, une aventure qui a besoin de soutien

Chaque année, le Défap accompagne des volontaires qui choisissent de s'engager auprès d'une Église ou d'une organisation partenaire, en France ou à l'international. Derrière chaque départ se trouve un important travail de préparation, de formation et d'accompagnement, avant, pendant et après la mission. Cet engagement représente un coût important : environ 4 000 à 5 000 € par an pour un Service Civique International et 12 000 € par an pour un Volontariat de Solidarité Internationale (VSI). Le soutien des parrains et marraines permet ainsi au service Volontariat de renforcer ses moyens et de continuer à accompagner les volontaires dans les meilleures conditions. Parrainer un volontaire, c'est donc contribuer concrètement à rendre son engagement possible.

Ce soutien prend d'autant plus d'importance dans un contexte de contraction des financements publics consacrés à la solidarité internationale. Selon Coordination SUD, les réductions budgétaires décidées par le gouvernement français fragilisent les organisations de solidarité internationale et menacent la poursuite de nombreux projets dans les domaines de

l'éducation, de la santé et du développement. Dans le même temps, l'aide publique au développement représente une part limitée du budget de l'État. Face à ces contraintes financières, la mobilisation de soutiens privés, notamment à travers le parrainage, constitue un levier complémentaire pour pérenniser l'engagement du Défap en faveur du volontariat et de la solidarité internationale.

Parrainer un volontaire

Un soutien financier qui profite à la mission

Les dons sont utilisés par le service Volontariat pour financer les différentes dépenses liées à la mission du volontaire parrainé. Ils contribuent notamment à la préparation et à la formation des volontaires, à leur accompagnement avant, pendant et après la mission, aux assurances, aux transports, ainsi qu'aux frais de fonctionnement indispensables au bon déroulement du programme. Le parrainage n'a pas pour objectif de couvrir les indemnités des volontaires. Il participe au financement global de la mission et de l'accompagnement proposé par le Défap. Et si les frais liés à une mission sont entièrement couverts, le don pourra être attribué à la mission d'un autre volontaire. Ainsi, chaque soutien contribue durablement au développement du volontariat international. Le parrainage est également accessible à tous : à partir de 10 € par mois, chacun peut devenir parrain ou marraine d'un volontaire.

Un lien privilégié avec l'aventure d'un volontaire

Parrainer un volontaire, ce n'est pas seulement apporter un soutien financier. C'est aussi suivre son parcours et découvrir son expérience au fil des mois. Chaque parrain

recevra quatre lettres de nouvelles du volontaire qui lui est associé. Il y partagera son quotidien, l'avancée de sa mission, ses découvertes, ses rencontres et les réflexions que cette expérience lui inspire. Ces courriers permettent de mieux comprendre la réalité du volontariat international et de réciprocité et de rester en lien avec le volontaire pendant toute la durée de son engagement. Il est également possible de parrainer plusieurs volontaires. Chaque parrainage devra alors faire l'objet d'un don ou d'un prélèvement distinct. Le service financier du Défap est disponible pour accompagner les parrains dans cette démarche. Enfin, si vous êtes imposable en France, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt, conformément à la législation en vigueur. Un reçu fiscal vous sera envoyé pour vous permettre de bénéficier de cet avantage lors de votre déclaration de revenus.

Wilfried, volontaire (VSC-R) en France
Alexis, volontaire VSI à Madagascar
Marion, Volontaire (VSI) en Tunisie
Soutenir une mission, créer des liens

À travers ce nouveau dispositif, le service Volontariat du Défap souhaite permettre à chacun de prendre part à l'aventure du volontariat en France ou à l'international. Un don, une lettre reçue, une mission suivie au fil des mois : autant de façons de créer des liens au-delà des frontières et de soutenir celles et ceux qui s'engagent.

À partir de 10 € par mois, devenez parrain ou marraine d'un volontaire et contribuez, vous aussi, à rendre son engagement possible. Parrainer un volontaire